

Composition du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de l'agglomération Boulonnaise

Collège « Elus »

- Le Maire de Baincthun ou son représentant ;
- Le Maire de Boulogne-sur-Mer ou son représentant ;
- Le Maire de Condette ou son représentant ;
- Le Maire de Conteville ou son représentant ;
- Le Maire de Dannes ou son représentant ;
- Le Maire d'Echinghen ou son représentant ;
- Le Maire d'Equihen-Plage ou son représentant ;
- Le Maire d'Hesdigneul-les-Boulogne ou son représentant
- Le Maire d'Hesdin l'Abbé ou son représentant ;
- Le Maire d'Isques ou son représentant ;
- Le Maire de La Capelle-les-Boulogne ou son représentant
- Le Maire de Le Portel-Plage ou son représentant ;
- Le Maire de Nesles ou son représentant ;
- Le Maire de Neufchâtel-Hardelot ou son représentant ;
- Le Maire d'Outreau ou son représentant ;
- Le Maire de Pernes-les-Boulogne ou son représentant ;
- Le Maire de Pittefaux ou son représentant ;
- Le Maire de Saint-Étienne-au-Mont ou son représentant ;
- Le Maire de Saint-Léonard ou son représentant ;
- Le Maire de Saint-Martin-Boulogne ou son représentant ;
- Le Maire de Wimereux ou son représentant ;
- Le Maire de Wimille ou son représentant.

Collège « Etat »

- Le Préfet du Pas de Calais ;
- Le Sous-préfet de Boulogne-sur-Mer ;
- Le Procureur de la République ;
- Le Commissaire Central ;
- Le Capitaine, commandant la Compagnie de gendarmerie de Boulogne S/Mer ;
- Le Chef du Centre de Secours, Caserne des Pompiers de Boulogne-sur-Mer ;
- Le Chef divisionnaire des Douanes ;
- Le Responsable du Centre des Impôts de Boulogne Nord ;
- Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports ;
- Le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ;
- Trois représentants de l'Éducation Nationale ;
- Le Directeur du Centre d'Action Educative ;
- Le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ;
- Le Président du Tribunal de Grande Instance ;
- Le Juge d'Application des Peines ;

- Le Juge pour Enfants ;
- La Coordinatrice du Programme Territorial de Santé ;
- Le représentant de la Caisse d'Allocation Familiales ;
- Le représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ;
- La Directrice du Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer.

Collège « Professionnels »

- Le Directeur de La Poste ;
- Le Directeur d'EDF GDF ;
- Le Directeur d'Habitat du Littoral ;
- Le Directeur de Pas de Calais Habitat ;
- Le Directeur de Logis 62 ;
- Le Directeur T.C.R.B. ;
- Le représentant de la SNCF ;
- La représentante de l'association d'Aide aux Victimes et d'Information Judiciaire du Pas-de-Calais (AVIJ62) ;
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Boulogne-sur-Mer ;
- Le Manager centre ville ;
- La directrice de la Maison du Département Solidarité ;
- La représentante de l'Association Socio-Educative et Judiciaire du Pas de Calais ;
- Le Directeur de l'A.E.M.O. S.P.R.N. ;
- Le Président de la Mission Locale du Pays Boulonnais ;
- Le Directeur de Boulogne Drogue Info ;
- Le Directeur du Centre Accueil Partage ;
- La Directrice du Centre Social CAF ;
- Le Directeur du Centre Social Eclaté de Saint-Martin-Boulogne ;
- Le Directeur du Centre SocioCulturel de Wimereux ;
- Le Directeur du Centre Jacques Brel d'Outreau ;
- Le Président du Comité des Banques du Littoral de la Fédération Bancaire Française ;
- Le Médecin délégué local à l'URMEL ;
- Le Directeur de l'Espace Carnot de Le Portel ;
- La Présidente du Mouvement Vie Libre.